

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 106

15 janvier 2010

### SOMMAIRE

Ariaco Investment S.A. ....	5066	Polyester-Polyuréthane Système .....	5083
Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l. ..	5073	Redington Luxembourg S.à r.l. ....	5079
Cimex S.A. ....	5044	RE French Investments S.à r.l. ....	5084
Consimex S.à r.l. ....	5050	RE Mosse Zentrum General Partners S.à	
Curzon Capital Partners S.à r.l. ....	5044	r.l. ....	5068
Dectra S.à r.l. ....	5081	RE Mosse Zentrum S.à r.l. ....	5069
Dentsply Luxembourg S.à r.l. ....	5047	Rose Valley Investments S.à r.l. ....	5062
Deutsche Morgan Grenfell Development		Rose Valley Investments S.à r.l. ....	5055
Capital Luxembourg S.A. ....	5075	Rose Valley Investments S.à r.l. ....	5060
Duraro S.A. ....	5084	Rose Valley Investments S.à r.l. ....	5060
D.W. Investments S. à r.l. ....	5078	Russian Factoring No 2 S.A. ....	5060
Eurofins Ventures Lux .....	5053	Russian Structured Factoring Receivables	
Frank Elstner Productions S.A. ....	5065	No 1 S.A. ....	5081
Hepta S.A. ....	5064	Saga Invest S.à r.l. ....	5055
I.C.O.E. International S.A. ....	5068	SBF Finance S.A. ....	5087
International Lawyers .....	5042	Sermelux aluminium S.A. ....	5088
International Lawyers .....	5044	Sigma Capital Real Estate Holding Compa-	
International Marketing Investment Group		ny S.A. ....	5084
S.A. ....	5044	Sigma Capital Real Estate Investments	
JDJ 8 S.A. ....	5042	S.A. ....	5064
KeyPoint Corporate Services S.A. ....	5066	Sigma Capital Real Estate Investments	
LHEDCO (Logement, habitat, études et		S.A. ....	5062
développement coopératif) .....	5050	Sigma Capital Real Estate Investments	
Louvre Group Holding S.A. ....	5047	S.A. ....	5057
Merrill Lynch German Hotel Investment		Sigma Capital Real Estate Investments	
Holdings S.à r.l. ....	5083	S.A. ....	5087
Merrill Lynch German Hotel Investment		Sigma Capital Real Estate Investments	
S.à r.l. ....	5071	S.A. ....	5087
Molico S.A. ....	5057	SMELOAN Financing S.A. ....	5062
Mondial Invest SA .....	5085	Snack Ankara II S.à r.l. ....	5044
Montmelian Luxembourg S.à r.l. ....	5071	Soceurfin S.A. ....	5050
Olinda Finance S.A. ....	5069	Soceurfin S.A., SPF .....	5050
Orchestra Holding S.A. ....	5086	Société d'économie Générale S.A. ....	5053
Pixel S.A. ....	5084		

**International Lawyers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 43.628.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002818/9.

(090197439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**JDJ 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.320.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JDJ 8 S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Jean Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.320, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1871 du 5 octobre 2006,

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Insertion de plusieurs paragraphes supplémentaires à l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante.

**Art. 5.** "Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Toute cession ou transmission d'actions à l'exception des transferts d'actions à des descendants ou conjoints pour quelque cause que ce soit, est soumise à un droit de préemption dans les conditions suivantes, auxquelles il peut être dérogé par des conventions sous seing privé, à la condition toutefois que tous les actionnaires aient donné leur accord à ces conventions.

Les actions à céder ou à transférer doivent être offertes par le cédant aux autres actionnaires. Cette offre qui devra mentionner le nom de l'acquéreur proposé et le prix offert, devra être faite par l'intermédiaire du conseil d'administration qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre cette offre. Dans les trente jours qui suivent cet avis, tout actionnaire a le droit de se rendre acquéreur de la totalité ou d'une partie des actions mises en vente. Si plusieurs actionnaires veulent user du droit de préemption, ce droit sera exercé dans la proportion du nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette acquisition aura lieu, soit au prix offert, soit à la demande des bénéficiaires du droit de préemption à un prix qui sera fixé par le commissaire de la société sur la base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values éventuelles affectant les postes du bilan. Le prix ainsi déterminé liera le cessionnaire et les actionnaires qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption sans que ce prix puisse être supérieur au prix offert par un tiers.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des actions, les actions peuvent être vendues à une tierce partie aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre, sous la réserve toutefois, que le prix ne soit pas inférieur à celui demandé aux autres actionnaires.

La société ne reconnaîtra pas comme actionnaire une personne détenant des actions de la société qui n'auraient pas été acquises ou ne seraient pas détenues en conformité avec les dispositions précédentes."

## 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré prend la résolution suivante à l'unanimité:

### *Unique résolution*

L'assemblée décide d'insérer plusieurs paragraphes supplémentaires à l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante.

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Toute cession ou transmission d'actions à l'exception des transferts d'actions à des descendants ou conjoints pour quelque cause que ce soit, est soumise à un droit de préemption dans les conditions suivantes, auxquelles il peut être dérogé par des conventions sous seing privé, à la condition toutefois que tous les actionnaires aient donné leur accord à ces conventions.

Les actions à céder ou à transférer doivent être offertes par le cédant aux autres actionnaires. Cette offre qui devra mentionner le nom de l'acquéreur proposé et le prix offert, devra être faite par l'intermédiaire du conseil d'administration qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre cette offre. Dans les trente jours qui suivent cet avis, tout actionnaire a le droit de se rendre acquéreur de la totalité ou d'une partie des actions mises en vente. Si plusieurs actionnaires veulent user du droit de préemption, ce droit sera exercé dans la proportion du nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette acquisition aura lieu, soit au prix offert, soit à la demande des bénéficiaires du droit de préemption à un prix qui sera fixé par le commissaire de la société sur la base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values éventuelles affectant les postes du bilan. Le prix ainsi déterminé liera le cessionnaire et les actionnaires qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption sans que ce prix puisse être supérieur au prix offert par un tiers.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des actions, les actions peuvent être vendues à une tierce partie aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre, sous la réserve toutefois, que le prix ne soit pas inférieur à celui demandé aux autres actionnaires.

La société ne reconnaîtra pas comme actionnaire une personne détenant des actions de la société qui n'auraient pas été acquises ou ne seraient pas détenues en conformité avec les dispositions précédentes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010002804/99.

(090197597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010002814/11.

(090197470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Snack Ankara II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 22, route de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 86.944.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002816/9.

(090197450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Cimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 83, route de Kayl.  
R.C.S. Luxembourg B 64.090.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002812/10.

(090196703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**International Lawyers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.  
R.C.S. Luxembourg B 43.628.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002821/9.

(090197436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Curzon Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 385.475,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.278.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Curzon Capital Partners S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 83.278, incorporated by deed enacted on the 27 of July 2001, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 894 of June 12, 2002.

There appeared AEW Europe GP Ltd, a limited Company with registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 24, 2009, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers/directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes hereby the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator).

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Curzon Capital Partners S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.278, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 894 du 12 juin 2002.

A comparu:

AEW Europe GP Ltd, société à responsabilité limitée avec siège social au 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

ici représenté par Mr Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 novembre 2009,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que L'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales/actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de L'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Actionnaire Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants/administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51692. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010002842/123.

(090196931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Louvre Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002830/10.

(090197388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Dentsply Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.026.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.217.

In the year two thousand and nine, on the fourth of December.

Before US Maitre Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dentsply Germany Investments GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered address at 50, Steinzeugstrasse, D-68229 Mannheim, Germany, and registered with the Trade Register of Mannheim, under number HRB 703647, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 4<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Dentsply Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maitre Henri HELLINCKX, on December 7<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C number 308, on March 6<sup>th</sup>, 2007.

II. The Company's share capital is set at one hundred sixty-six thousand five hundred US Dollars (USD 166,500) represented by six thousand six hundred sixty (6,660) shares with a nominal value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital in the amount of fifty-four million eight hundred and fifty-nine thousand nine hundred US Dollars (USD 54,859,900.-) to raise it from its present amount of one hundred sixty-six thousand five hundred US Dollars (USD 166,500) to fifty-five million twenty-six thousand four hundred US Dollars (USD 55,026,400.-), by creation and issue of two million one hundred and ninety-four thousand three hundred and ninety-six (2,194,396) new shares with a nominal value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) per share, along with the payment of a share premium in the amount of four hundred and ninety-three million seven hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-nine US Dollars and forty-eight Cents (USD 493,739,149.48.-) payable on the share premium account of the Company, out of which five million five hundred and two thousand six hundred and thirty-five US Dollars and sixty Cents (USD 5,502,635.60.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

*Subscription - Payment*

Dentsply Germany Investments GmbH, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to two million one hundred and ninety-four thousand three hundred and ninety-six (2,194,396) new shares and have them fully paid up in the amount of fifty-four million eight hundred and fifty-nine thousand nine hundred US Dollars (USD 54,859,900.-) by contribution in kind consisting of the contribution and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt along with the related accrued and unpaid interest (hereinafter the "Contribution") in the total amount of five hundred and forty-eight million five hundred and ninety-nine thousand and forty-nine US Dollars and forty-eight Cents (USD 548,599,049.48), owed by the Company to Dentsply Germany Investments GmbH, and resulting from a declaration



of the receiver of the Contribution dated December 4<sup>th</sup>, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated December 4<sup>th</sup>, 2009, together with the payment of a share premium in the amount of four hundred and ninety-three million seven hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-nine US Dollars and forty-eight Cents (USD 493,739,149.48) payable on the share premium account of the Company, out of which five million five hundred and two thousand six hundred and thirty-five US Dollars and sixty Cents (USD 5,502,635.60) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through the Contribution. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

Dentsply Germany Investments GmbH, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Contribution;
- the Contribution is free of all liens and charges and not encumbered by any security or beneficial right;
- the contribution and subsequent extinction of the Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the contribution and subsequent extinction of the Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, article 8, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Paragraph 1. Shares.** "The Company's capital is set at fifty-five million twenty-six thousand four hundred US Dollars (USD 55,026,400.-). The Company's capital is represented by two million two hundred and one thousand and fifty-six (2,201,056) shares of USD 25.-(twenty- five US Dollars) each."

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Dentsply Germany Investments GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi allemande, ayant son siège social au 50, Steinzeugstrasse, D-68229 Mannheim, Allemagne, et enregistrée au Registre de Commerce de Mannheim, numéro HRB 703647, représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Dentsply Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 308 du 6 Mars 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-six mille cinq cents Dollars US (USD 166.500,-) représenté par six mille six cent soixante (6.660) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) chacune.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire à acter les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-quatre millions huit cent cinquante-neuf mille neuf cents Dollars US (USD 54.859.900,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante six mille cinq cents Dollars US (USD 166.500,-) à cinquante-cinq millions vingt-six mille quatre cents Dollars US (USD 55.026.400,-), par la création et l'émission de deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-seize (2.194.396) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-treize millions sept cent trente neuf mille cent quarante-neuf Dollars US et quarante-huit Cents (USD 493.739.149,48) sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont une partie pour un montant de cinq millions cinq cent deux mille six cent trente-cinq Dollars US et soixante Cents (USD 5.502.635,60) sera alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Souscription - Libération*

Dentsply Germany Investments GmbH, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-seize (2.194.396) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de cinquante-quatre millions huit cent cinquante-neuf mille neuf cents Dollars US (USD 54.859.900,-) par apport en nature consistant en la contribution et l'extinction subséquente d'une dette certaine, liquide et exigible ainsi que des intérêts afférents dus et non payés (ci-après l'"Apport") d'un montant total de cinq cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-neuf Dollars US et quarante-huit Cents (USD 548.599.049,48), due par la Société à Dentsply Germany Investments GmbH, et résultant d'une déclaration de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 4 décembre 2009, ainsi que d'une déclaration de la société apporteuse de l'Apport datée du 4 décembre 2009, avec paiement d'une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-treize millions sept cent trente neuf mille cent quarante-neuf Dollars US et quarante-huit Cents (USD 493.739.149,48) sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont une partie pour un montant de cinq millions cinq cent deux mille six cent trente-cinq Dollars US et soixante Cents (USD 5.502.635,60) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout étant entièrement libéré par le biais de l'Apport. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Dentsply Germany Investments GmbH, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire de l'Apport et est pleinement autorisée à l'apporter et l'éteindre de manière subséquente;
- L'Apport est libre de tous privilèges et sûretés et n'est pas grevé de charges ou droits quelconques de tiers;
- La contribution et l'extinction subséquente de l'Apport sont effectivement réalisées sans réserves aujourd'hui; et
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer la contribution et l'extinction subséquente de l'Apport et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Paragraphe 1. Parts sociales.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions vingt-six mille quatre cents Dollars US (USD 55.026.400,-). Ce capital social est divisé en deux millions deux cent un mille cinquante-six (2.201.056) parts sociales de USD 25,- (vingt-cinq Dollars US) chacune".

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1811. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 15 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010002023/152.

(090196160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

---

**LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), Société Coopérative.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 69.715.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002826/9.

(090197427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Consimex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 57.620.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002827/9.

(090197425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Soceurfin S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

---

L'an deux mille neuf, le douze novembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCEURFIN S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.537, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 2 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 1932 du 6 octobre 2009,

- numéro 2095 du 24 octobre 2009;

b) dans le Letzebuenger Journal

le 6 octobre 2009,

le 24 octobre 2009;

c) dans le Le Quotidien

le 6 octobre 2009,

le 24 octobre 2009.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "SOCEURFIN S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société

3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000) à quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000) sans création de nouvelles actions et par incorporation des résultats reportés.

5. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises et ajout de l'alinéa suivant: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF"

6. Adaptation de l'article 21 pour lui donner la teneur suivante: "La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les douze mille cinq cents (12.500) actions en circulation, cinquante (50) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 5 octobre 2009 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "SOCEURFIN S.A., SPF".

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société par l'ajoute d'un nouvel alinéa 2 de la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000) à quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur du pair comptable des actions existantes et par incorporation des résultats reportés.

Preuve de l'existence des résultats reportés à été rapportée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2008.

*Septième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009 LAC / 2009 / 48686. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010002793/144.

(090196772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Société d'économie Générale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 143.631.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002844/10.

(090197355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

---

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins Ventures LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122861.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1024 du 18 mai 2009.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivide ROCKENS, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SOIXANTE-ET-UN MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT (61.548) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.693.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.693.500,-) à SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.698.500,-) par la création et l'émission de QUARANTE (40) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 7.673.999,72.-) dont CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-) seront alloués au capital social et SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE DOUZE CENTS (EUR 7.668.999,72.-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUARANTE (40) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 121155, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 7.673.999,72.-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

#### 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.693.500,-) à SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.698.500,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-) par la création et l'émission de QUARANTE (40) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 7.673.999,72,-), dont CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-) seront alloués au capital social et SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 7.668.999,72) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUARANTE (40) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUARANTE (40) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121155.

Laquelle a déclaré souscrire les QUARANTE (40) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 7.673.999,72) existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Ventures LUX", pré qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 décembre 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

##### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

##### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 7.698.500,-) représentée par SOIXANTE-ET-UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT (61.588) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EURO (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

##### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 4.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, L. Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010002854/98.

(090197510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.



**Rose Valley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 108.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004455/10.

(090197734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Saga Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 104.502.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the tenth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"Björnbalder Holding AB", a private limited liability company, incorporated following the Swedish laws, registered with the Swedish Patent and Registration Office under the number 556787-7310, having its registered office at Kolarestigen 4, 183 56 Täby, Sweden,

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Täby (Sweden), on 2 December 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "SAGA INVEST S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", with registered office at 22, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.502, (the "Company"), has been incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°163 of 23 February 2005.

The Articles of Association of said Company have been amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned on 30 November 2009.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed after the said amendment deed of 30 November 2009, at twenty-three thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 23,825.-) represented by nine hundred and fifty-three (953) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all nine hundred and fifty-three (953) shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "SAGA INVEST S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company "SAGA INVEST S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"Björnbalder Holding AB", une société anonyme suédoise et enregistrée auprès du Registre Suédois sous le numéro 556787-7310, demeurant à Kolarestigen 4, S-183 56 Täby (Suède),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Täby (Suède), le 2 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "SAGA INVEST S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 22, Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.502 (la Société), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°163 du 23 février 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 30 novembre 2009.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 23.825,-) représenté par neuf cent cinquante-trois (953) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les neuf cent cinquante-trois (953) parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la Société "SAGA INVEST S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "SAGA INVEST S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, soit au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15319. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010004449/98.

(090197713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004448/10.

(090197738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Molico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.821.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "MOLICO S.A.", a "société anonyme" established under Luxembourg law, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary, residing in Luxembourg on December 15<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 530 dated March 14<sup>th</sup>, 2006, filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 112.821.

The meeting was opened at 4.45 pm. and was presided by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10<sup>th</sup>, 1915 being reached, the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

This having been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda. The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Decision to take as to the dissolution of the Company.
- 2.- Appointment of a liquidator and establishment of his powers and remuneration.
- 3.- Appointment of the Commissaire to the liquidation.
- 4.- Miscellaneous.

Having taken knowledge of the agenda, the General Meeting adopts the following resolutions by a unanimous vote of the shareholders present or represented.

*First resolution*

The General Meeting resolves that the Company be, and hereby is, dissolved and put into liquidation, with immediate effect, in accordance with Art. 99 of the Luxembourg company law of 10 August 1915 as amended.

*Second resolution*

The General Meeting resolves further that:

(i) Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, residing professionally in Hesperange, and Mr Ties Van der Laan, Business Coach, residing professionally in Luxembourg, be, and hereby are, appointed as liquidators of the Company;

(ii) the Company's liquidators be, and hereby are, granted full powers, to the largest extent permitted under applicable Luxembourg law, to act in all circumstances on behalf of the Company in liquidation and do whatever is necessary to

complete and orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended;

(iii) the Company's liquidators be, and hereby are, entitled to (i) the payment of a lump sum remuneration amounting, before taxes if any, to 3.000,- EUR (three thousand euro) payable upon final approval of the liquidation by the Company's shareholders, and (ii) the repayment of any reasonable out of pocket expenses incurred in the course of the Company's liquidation; and

(iv) until the expiration of the five year prescription period provided by Art. 157 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended, the liquidators be, and hereby are, indemnified and held harmless by the Company's shareholders, pro rata to their shareholdings in the Company as at December 7<sup>th</sup>, 2009 for any personal loss, damage, liability or expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reasons of them being or having been liquidators of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder, except in relation to matters as to which they shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

#### *Third resolution*

The General Meeting finally resolves that Biloren S.A., having its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands,, be and hereby is appointed Commissaire to the liquidation, in order to review, in accordance with Art. 151 of the Luxembourg company law of 10 August 1915 as amended, the report to be issued by the liquidator to the Company's shareholders upon completion of the liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.00 p.m..

#### *Valuation*

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 1.000,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOLICO S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (ci-après la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 15 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 14 mars 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112.821.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Luc SUNNEN, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par le Président et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la Société en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur.
- 4.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes à [l'unanimité] [une majorité de plus de deux tiers] des votes des actionnaires présents ou représentés.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat, conformément aux dispositions de l'Article 99 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide en outre:

(i) de nommer, Monsieur Luc SUNNEN, expert comptable, demeurant professionnellement à Hesperange et Monsieur Ties van der Laan, Business Coach, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateurs de la Société;

(ii) de conférer aux liquidateurs de la Société les pouvoirs les plus étendus, en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société en liquidation, et faire le nécessaire pour réaliser une liquidation ordonnée de la Société conformément aux dispositions des articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

(iii) d'accorder aux liquidateurs (a) une rémunération forfaitaire d'un montant, hors taxes éventuelles, de 3.000,- EUR (trois mille euros), payable à la clôture de la liquidation telle qu'approuvée par les actionnaires de la Société et (b) le remboursement de tout débours et frais raisonnablement encourus dans le cadre de la liquidation; et

(iv) que, jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable de cinq ans prévu par l'article 157 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les liquidateurs soient indemnisés et dédommagés par les actionnaires de la Société, au pro rata de leur droits respectifs dans la Société en date du 7 décembre 2009, pour toute perte, dommage, engagement ou dépense raisonnablement encourus par ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles ils auraient pu être engagé en leur qualité de liquidateur de la Société ou bien de toute autre société dont la Société est actionnaire, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles ils seront finalement jugés responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide enfin de nommer Biloren S.A., avec siège à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands, comme commissaire à la liquidation, afin d'examiner, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport de liquidation établi par le liquidateur de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52870. Reçu 12.- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004461/152.

(090198358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Rose Valley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 108.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004453/10.

(090197735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Rose Valley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 108.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004452/10.

(090197736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Russian Factoring No 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.503.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third of December.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Russian Factoring No 2, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34302969,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 2 December 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Russian Factoring No 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.503 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1685 on 9 July 2008. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le 3 décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Russian Factoring No 2, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, enregistré auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34302969,

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 2 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Russian Factoring No 2 S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.503 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 2008, publié au j Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1685 du 9 juillet 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. LAC/2009/52325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004426/88.

(090198261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Rose Valley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 108.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004450/10.

(090197737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004447/10.

(090197739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**SMELOAN Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 140.394.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting SME Loan Financing, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade, 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34302052,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 26 November 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of SMELOAN Financing S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.394 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1990 on 14 August 2008. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in his capacity of liquidator, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting SME Loan Financing, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade, 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, et enregistrée auprès du Registre de Commerce auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34302052,

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 26 novembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de SMELOAN Financing S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.394 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1990 du 14 août 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004423/88.

(090198231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004442/10.

(090197742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Hepta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.620.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre-Charles CAPO, administrateur de société, demeurant à F-75007 Paris, 5, Avenue Franco-Russe (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Paris,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. HEPTA S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 20.620 a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 236 du 21 septembre 1983. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 19 du 4 janvier 2002.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé ou est dûment provisionné, qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, qu'il s'engage à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: L. Braun, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. LAC/2009/49927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004443/51.

(090197710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Frank Elstner Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6240 Graulinsten, 9, Um Groeknapp.

R.C.S. Luxembourg B 20.339.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frank ELSTNER, producteur de télévision, demeurant à D-76530 Baden-Baden, Hebelweg, 5A.

Lequel comparant a déclaré et requis le soussigné notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la société anonyme "FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-6240 Graulinsten, 9, Um Groeknapp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 20.339, a été constituée (originellement sous forme de société à responsabilité limitée) suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 28 avril 1983 et modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 157 du 1<sup>er</sup> mars 2001.

II. Que le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le comparant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la Société.

V. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées ou sont dûment provisionnées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société; il s'engage à prendre à sa charge, avant tout paiement à sa personne, tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Le comparant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6240 Graulinsten, 9, Um Groeknapp.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Elstner, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. LAC/2009/50404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004484/47.

(090198032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**KeyPoint Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 146.259.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le vingt-six jour du mois de novembre.

Par-devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yuri Auffinger, avocat, né le 3 juin 1978 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange (l'Actionnaire Unique),

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination KeyPoint Corporate Services S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.259 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1165 du 15 juin 2009;

- le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Auffinger, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004477/41.

(090198130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.727.

—  
L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIACO INVESTMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 30.727), constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1989, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 310 du 31 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial numéro 290 du 24 avril 1998.



L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les QUINZE MILLE QUATRE CENTS (15.400) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au jour de la présente assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

MERLIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BOULHAIS, A. GARCIE, C. BURGRAFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50409. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004497/67.

(090197913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**I.C.O.E. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 13.

R.C.S. Luxembourg B 104.558.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

S'est tenue par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme I.C.O.E. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-9773 Troine-Route, Maison 13,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz, en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C numéro 615 du 28 novembre 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 104.558.

Ont comparu:

Monsieur Joseph Bronckart, demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards, et

Madame Dominique Lesgardeur, demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards.

Qui exposent et prient le notaire d'acter que:

1. ils détiennent ensemble toutes les 125 actions de la Société;
2. les comptes sociaux sont parfaitement connus des actionnaires et sont approuvés par eux.
3. tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux actionnaires;
4. les comparants n'ont plus de revendication envers la société;
5. ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et liquider la société avec effet immédiat;
6. Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société;
7. Pour autant que de besoin Monsieur Joseph Bronckart, susvisé, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;
8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social;
9. La Société est partant dissoute et liquidée et la liquidation est clôturée avec effet au 31.12.2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: J. BRONCKART, D. LESGARDEUR, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4389. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 18 décembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2010004495/39.

(090198850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.579.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010004468/15.

(090197755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**RE Mosse Zentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.578.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE Mosse Zentrum S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010004469/15.

(090197754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Olinda Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 15.538.

---

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLINDA FINANCE S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 15.538,

constituée sous la dénomination de TONLINS Holding S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1977, publié au Mémorial C numéro 12 du 20 janvier 1978,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 28 du 19 janvier 1999.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Helio BRAZINHA, comptable, avec adresse professionnelle à Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Conversion du capital social en euros et modification afférente de l'article 5 des statuts.

4) Démission des administrations et nomination de nouveaux.

5) Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau.

6) Nomination de Monsieur Jean Christophe PONSSON en tant qu'administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Foetz.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de mille francs luxembourgeois chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital en euros de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à TROIS CENT NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (€ 309.866,91), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, à savoir:

- Monsieur John SEIL,
- Monsieur Luc HANSEN
- Monsieur Claude SCHMITZ

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société:

a) La société REAL PROJECTS Ltd, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804, est nommé représentant permanent Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

b) La société SILBER VENTURES Inc., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A, Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196, est nommé représentant permanent Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

c) Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Décharge pleine et entière lui est accordé pour l'exercice de son mandat.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Monsieur Jean Christophe PONSSON, agissant tant en son nom propre qu'en tant que représentant permanent des sociétés REAL PROJECTS Ltd, et SILBER VENTURES Inc., prénommées, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Brazinha, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010004487/93.

(090197961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010004474/14.

(090197750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Montmelian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.187.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.614.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of November, at 4 p.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Topcord Limited, a Cyprus private limited liability company, with registered office at Julia House, 3, Themistocles Dervis Street, CY-1066, Nicosia, Cyprus, with a share capital of EUR 2,000, registered under number HE254934;

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on November 16, 2009

which proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Montmelian Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 31,672, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 129.614, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 21 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1790, of 23 August 2007, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 November 2009 no yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company;

(ii) that the share capital of the Company is set at one million one hundred and eighty-seven thousand Euro (EUR 1,187,000.-) represented by twenty thousand (20,000) class A shares, two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class B shares, two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class C shares, two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class D shares and two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class E shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

(iii) that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) that the Sole Shareholder is appointed as liquidator of the Company;

- (v) that the Company has no outstanding liabilities;
- (vi) that the Sole Shareholder declares that it has or shall receive(d) all assets of the Company and that it shall assume all unknown liabilities (if any) at the present time;
- (vii) that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- (viii) that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and
- (ix) that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of P.A.L. Services S.à r.l. or, as the case may be at the registered office of any assignee thereof.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour de novembre, à 16.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Topcord Limited, une société à responsabilité limitée de Chypres, avec siege social à Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY-1066, Nicosia, Cyprus, avec un capital social de EUR 2.000, immatriculée sous le numéro HE254934;

représentée aux fins des présentes par Madame Solange Wolter-Schieres, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, aux termes d'une procuration donnée le 16 novembre 2009;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Montmelian Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 31.672, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.614, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1790 du 23 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 18 novembre 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (i) que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société;
- (ii) que le capital social de la Société s'élève à un million cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 1.187.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie B, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie C, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie D et deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- (iii) que l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;
- (iv) que l'Associé Unique est nommée liquidateur de la Société;
- (v) que la Société n'a aucun passif connu;
- (vi) que l'Associé Unique déclare avoir reçu ou recevoir tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge (le cas échéant) tout le passif inconnu de la Société à l'heure actuelle;
- (vii) que la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;
- (viii) que pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- (ix) que les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au siège social de P.A.L. Services S.à r.l. ou à tout autre lieu du siège social de tout autre entité substituée, le cas échéant.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004428/94.

(090198293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.526.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 13<sup>th</sup>, 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.526, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 5<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2180 of November 22<sup>nd</sup>, 2006 (the "Company").

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. to dissolve the Company and to decide to voluntary put the Company into liquidation
2. to accept the resignation of the members of the Board of Managers
3. to appoint one Liquidator and to determine his powers
4. to appoint the Auditor to the liquidation.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation").

*Second resolution*

The meeting accepts the resignation of the members of the Board of Managers.

*Third resolution*

The meeting appoints Mr. Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

*Fourth resolution*

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.  
Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

*A comparu:*

Babcock & Brown European Investments, S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.507, ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2009.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.526, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2180 du 22 novembre 2006 ("la Société").

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
  2. Acceptation de la démission des membres du Conseil de gérance;
  3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités;
  4. Nomination du commissaire-vérificateur.
- IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des membres du conseil de gérance (la "Liquidation").

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52857. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004470/127.

(090198498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

### **Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.796.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company (société anonyme) DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL LUXEMBOURG S.A., registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 51.796, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated by notarial deed of Me Camille Hellinckx on July 21, 1995, published in the Mémorial C number 510 of October 5, 1995 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by notarial deed of Me Paul Frieders on December 21, 2001, published in the Mémorial C number 642 of April 25, 2002.

The meeting is opened and presided by Francis MEES, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary of the meeting Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Marie-Claude FRANK, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company.
2. Appointment of FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;

- it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the (i) eleven thousand five hundred and twenty (11,520) class A shares, (ii) two thousand eight hundred and eighty (2,880) class B shares and (iii) twenty (20) class C shares, each with a nominal value of two euro and fifty-eight cent (€2.58), representing the whole corporate capital of thirty seven thousand two hundred and three euro and sixty cent (€37,203.60) of the Company are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolutions were adopted by the general meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one (1) and to appoint FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and

- the liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing persons, who are all known to the notary, by name, surname, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEUTSCHE MORGAN DEVELOPMENT CAPITAL LUXEMBOURG S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et

à Luxembourg sous le numéro B 51.796, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Me Camille Hellinckx du 21 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 510 du 5 octobre 1995 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Me Paul Frieders le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 642 du 25 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Francis MEES, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cristiana VALENT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Claude FRANK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société.

2. Nomination de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi,

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il peut faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société, et

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les (i) onze mille cinq cent vingt (11.520) actions de classe A, (ii) deux mille huit cent quatre-vingts (2.880) actions de classe B et (iii) vingt (20) actions de classe C, chacune avec une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (€2,58), représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille deux cent trois euros et soixante cents (€37.203,60) de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi,

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il peut faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société, et

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état civil et demeure, les comparants ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Mees, C. Valent, M.-C. Frank, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. LAC/2009/50390. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004486/143.

(090197982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

### **D.W. Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.174.

### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, acting as trustee of HAGIS TRUST,

"the principal"

here represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company D.W. Investments S.à r.l., registered with the Luxembourg and Trade Companies Register at section B under number 114.174, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on April 26, 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 908 of May 9, 2006.

2. That the corporate capital of the company D.W. Investments S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company D.W. Investments S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company D.W. Investments S.à r.l. has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the sole manager of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.



**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Martello Court, Admirai Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, agissant en tant que trustee de HAGIS TRUST,

"la mandante"

ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée D.W. Investments S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 114.174, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 26 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 908 du 9 mai 2006.

2. Que le capital social de la société D.W. Investments S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société D.W. Investments S.à r.l.

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société D.W. Investments S.à r.l. a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. LAC/2009/50398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004485/83.

(090197996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Redington Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 51.200,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.194.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of November, at 11 a.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Topcord Limited, a Cyprus private limited liability company, with registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY-1066, Nicosia, Cyprus, with a share capital of EUR 2,000, registered under number HE254934;

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, with professional address In L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on November 25, 2009,

which proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Redington Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 51,200, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 99.194, Incorporated following a deed of the undersigned notary, on 19 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374, of 6 April 2004, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- (i) that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company;
- (ii) that the share capital of the Company is set at fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 51,200.-) divided into fifty-one thousand two hundred (51,200) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- (iii) that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- (iv) that the Sole Shareholder is appointed as liquidator of the Company;
- (v) that the Company has no outstanding liabilities;
- (vi) that the Sole Shareholder declares that it has or shall receive(d) all assets of the Company and that it shall assume all unknown liabilities (if any) at the present time;
- (vii) that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- (viii) that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and
- (ix) that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of P.A.L. Services S.à r.l. or, as the case may be at the registered office of any assignee thereof.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour de novembre, à 11.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Topcord Limited, une société à responsabilité limitée de Chypres, avec siege social à Julia House, 3, Themistocles Dervis Street, CY-1066, Nicosia, Cyprus, avec un capital social de EUR 2.000, immatriculée sous le numéro HE254934;

représentée aux fins des présentes par Madame Solange Wolter-Schieres, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, aux termes d'une procuration donnée le 25 novembre 2009;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Redington Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 1.187.000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99194, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 6 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 17 novembre 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (i) que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société;
- (ii) que le capital social de la Société s'élève à cinquante et un mille deux cents Euros (EUR 51.200,-) divisé en cinquante et un mille deux cents (51.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- (iii) que l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;
- (iv) que l'Associé Unique est nommée liquidateur de la Société;

- (v) que la Société n'a aucun passif connu;
- (vi) que l'Associé Unique déclare avoir reçu ou recevoir tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge (le cas échéant) tout le passif inconnu de la Société à l'heure actuelle;
- (vii) que la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;
- (viii) que pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- (ix) que les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au siège social de P.A.L. Services S.à r.l. ou à tout autre lieu du siège social de tout autre entité substituée, le cas échéant.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53348. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004483/87.

(090198090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Dectra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 76.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004482/10.

(090197766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Russian Structured Factoring Receivables No 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.781.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING RUSSIAN STRUCTURED FACTORING RECEIVABLES NO 1, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, and being registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34294597,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 26 November 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder RUSSIAN STRUCTURED FACTORING RECEIVABLES NO 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.781 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 813 on 3 April 2008. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in his capacity of liquidator of the Company, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING RUSSIAN STRUCTURED FACTORING RECEIVABLES NO 1, une fondation établie et régie par les lois hollandaises, ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34294597,

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 26 novembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de RUSSIAN STRUCTURED FACTORING RECEIVABLES NO 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.781 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 813 du 3 avril 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004475/90.

(090198178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.

Gérald Welveart

Gérant B

Référence de publication: 2010004473/14.

(090197752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**P.P.S. S.à r.l., Polyester-Polyuréthane Système, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 50.243.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Pol SANGOI, ingénieur diplômé, né à Musson, Belgique, le 24 juillet 1946, demeurant à B-6760 Ethe, 12, rue des Mésanges.

Lequel a déclaré:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, en abrégé PPS, s.à r.l. avec siège à Steinfort, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.243, constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 254 du 12 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire BADEN en date du 22 août 1996, publiée au Mémorial C numéro 586 du 12 novembre 1996.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associé unique.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, en abrégé PPS, s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

3. Pour autant que de besoin, Monsieur Pol SANGOI, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.

4. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.

5. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANGOI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4392. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 18 décembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2010004490/40.

(090197922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Pixel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004479/10.

(090197767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Duraro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 113.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004476/10.

(090197768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.064.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE French Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010004471/15.

(090197753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.642.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004464/10.

(090197729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---



**Mondial Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.123.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WAINWARD LIMITED INC, une société de droit anglais, ayant son siège social à 45, Ealing Road, GB-HAO 4BA Wembley, Grande-Bretagne (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Wembley en date du 8 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. MONDIAL INVEST SA (la "Société"), ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 69.123 a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 442 du 11 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, prôné, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 78 du 27 janvier 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de un million deux cent cinquante mille dollars américains (1.250.000,- USD) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD), toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé ou est dûment provisionné, qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, qu'il s'engage à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-N. Weber, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2009. LAC/2009/48309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004438/52.

(090197704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Orchestra Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.447.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ORCHESTRA HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 85.447, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 645 du 25 avril 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 68 du 25 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en droit UCL, domicilié professionnellement au 20, rue J.P Beicht, L-1226 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme ORCHESTRA HOLDING S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, DELPHEA S.à r.l, avec siège social au 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Nicolay, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. LAC/2009/54959. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004437/55.

(090197699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004444/10.

(090197741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004446/10.

(090197740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**SBF Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.807.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FORTUNE Financials Holding Inc., C/O Overseas Management Company (Anguilla) Limited, First Anguilla Trust Company Limited, Mitchell House, P.O. Box 174, The Valley, Anguilla, British West Indies,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 octobre 2009 laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding SBF FINANCE S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 44.807, a été constituée en date du 2 août 1993 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 23 octobre 1993. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2780 du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

2. Que le capital social de la société anonyme holding SBF FINANCE S.A. s'élève actuellement à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions de EUR 800 (huit cents euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding SBF FINANCE S.A.

4. Que la mandante approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes annuels au 31.12.2008 de la société anonyme holding SBF FINANCE S.A.

5. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des actions de la société SBF FINANCE S.A., prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

6. Que l'activité de la société SBF FINANCE S.A. a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de FIGESTOR S.A..

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. LAC/2009/49936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004451/49.

(090197714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

### **Sermelux aluminium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 73.525.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société  
SERMELUX ALUMINIUM S.A. à KEHLEN qui s'est tenue le 4/1/2008 à 15.00 heures au siège social de la société*

Les actionnaires décident de:

- d'accepter la démission avec effet immédiat en tant qu'administrateur délégué de la société de ROBERT SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né le 24.10.1947 à Luxembourg, demeurant au 113 rue de Bridel L-7217 BERELDANGE.

- de nommer avec effet immédiat en son remplacement en qualité d'administrateur délégué FRANK NIMAX comptable, né à Luxembourg le 09.01.1964 et demeurant à L- 9068 ETTTELBRUCK 21 rue Michel LENTZ. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2010.

- de nommer avec effet immédiat 3 nouveaux administrateurs en les personnes de:

\* YVES KEMP, physicien diplômé, né à Pétange le 18.06.1961 et demeurant à 4770 PETANGE, 7 rue de la Paix.

\* MICHEL GUIOT, ingénieur civil, né à Bleid le 26.06.1952 et demeurant à B-6700 ARLON, 14 rue François Boudart.

\* PASCAL STRUBEL, ingénieur, né à ALGRANGE le 28.11.1965 et demeurant à 47 rue des Prés à F 57700 RANGE-VAUX

- Les mandats des administrateurs KEMP, GUIOT et STRUBEL arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2010.

- Les mandats d'administrateur de FRANK NIMAX, ROBERT SCHINTGEN et de LEA BEISSEL respectivement du Commissaire INTERAUDIT sont reconduits et arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2010.

Fait à Kehlen le 4/1/2008.

Certifié sincère et conforme

SERMELUX ALUMINIUM S.A.

FRANK NIMAX

Référence de publication: 2010002875/29.

(090197297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.